



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23358
6 janvier 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT L'APPLICATION DU PARAGRAPHE 5 a) DE LA RESOLUTION 724 (1991) DU CONSEIL DE SECURITE

1. Le 15 décembre 1991, le Secrétaire général a adopté la résolution 724 (1991) dans le contexte de son examen du point intitulé "Rapport adressé par le Secrétaire général au Conseil de sécurité en application de la résolution 721 (1991) du Conseil (S/23280)".
2. Le paragraphe 5 a) de la résolution 724 (1991) est ainsi conçu :

"Le Conseil de sécurité,

...

5. Agissant au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies :

 - a) Demande à tous les Etats de faire rapport au Secrétaire général dans un délai de 20 jours sur les mesures qu'ils ont instituées pour remplir les obligations fixées par le paragraphe 6 de la résolution 713 (1991) en vue de mettre en oeuvre un embargo général et complet sur toutes les livraisons d'armements et d'équipements militaires en Yougoslavie;"
3. Aussitôt après l'adoption de la résolution 724 (1991), le 15 décembre 1991, le Secrétaire général a transmis le texte de cette résolution, par télégramme, aux ministres des affaires étrangères de tous les Etats.
4. Par note verbale datée du 16 décembre 1991, adressée à tous les Etats, le Secrétaire général a appelé l'attention en particulier sur les paragraphes 5 et 7 de la résolution 724 (1991) et a prié les gouvernements de lui communiquer, le 4 janvier 1992 au plus tard, des informations sur les mesures qu'ils avaient instituées pour remplir les obligations fixées par le paragraphe 6 de la résolution 713 (1991) du Conseil de sécurité, en date du 25 septembre 1991, qui avait été communiquée à tous les Etats lors de son adoption.

5. Au 4 janvier 1992, des réponses, envoyées conformément au paragraphe 5 a) de la résolution 724 (1991), avaient été reçues de 29 Etats. Chacune de ces réponses a été publiée comme document du Conseil de sécurité, dans l'ordre chronologique des communications, à savoir :

Uruguay	23 décembre 1991	(S/23312)
Royaume-Uni	23 décembre 1991	(S/23313)
Maldives	23 décembre 1991	(S/23314)
Pologne	23 décembre 1991	(S/23354)
Suède	24 décembre 1991	(S/23318)
Oman	27 décembre 1991	(S/23324)
Japon	27 décembre 1991	(S/23325)
Turquie	27 décembre 1991	(S/23326)
Canada	27 décembre 1991	(S/23327)
Mongolie	27 décembre 1991	(S/23355)
Australie	30 décembre 1991	(S/23333)
Suisse	31 décembre 1991	(S/23338)
Chypre	2 janvier 1992	(S/23343)
Chili	2 janvier 1992	(S/23344)
Chine	2 janvier 1992	(S/23345)
Tchécoslovaquie	2 janvier 1992	(S/23346)
Iran	2 janvier 1992	(S/23347)
République de Corée	2 janvier 1992	(S/23348)
Libye	2 janvier 1992	(S/23349)
Israël	2 janvier 1992	(S/23356)
Hongrie	2 janvier 1992	(S/23357/Rev.1*)
Portugal, au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres	3 janvier 1992	(S/23359)
Portugal	3 janvier 1992	(S/23361)
Liechtenstein	3 janvier 1992	(S/23362)
Danemark	3 janvier 1992	(S/23364)
Grèce	3 janvier 1992	(S/23365)
Allemagne	3 janvier 1992	(S/23366)
Malte	3 janvier 1992	(S/23367)
Fédération de Russie	3 janvier 1992	(S/23368)